

Mairie de GOUY-SAINT-ANDRE

oooooooo

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 août 2010

Après avoir ouvert la séance, Mme Françoise THELU lit une communication de M. le maire. Celui-ci rappelle que le programme de l'action municipale se poursuit conformément aux engagements pris, avec notamment la réalisation récente du parking du stade, la renumérotation de deux rues et la pose de plaques de rues et surtout la création de la cantine scolaire qui ouvrira à la prochaine rentrée.

Numéros de maisons et plaques de rues :

M. Michel MARIETTE expose que le matériel est arrivé ; il manque deux plaques de rues qui seront commandées prochainement. Le changement de numérotation des maisons des Rues du Fort-Mahon et de Bas sera effectif au 01 octobre. Pour les abonnements téléphone et internet, une démarche sera effectuée auprès de La Poste.

Cantine :

Les travaux sont pratiquement terminés. Le local a été aménagé et le matériel de cuisine installé. La commission concernée s'est récemment réunie et a établi un projet de règlement que Mme THELU soumet à l'approbation du Conseil municipal qui l'accepte.

Ce règlement, ainsi qu'un bulletin d'inscription, sera envoyé à toutes les familles concernées de la commune. Le retour de ces pièces est demandé pour le 28 août dans la boîte aux lettres spécialement installée pour la cantine à la porte d'entrée des élèves de l'école.

Le conseil municipal fixe à 3,00 € le prix du repas. Il décide que le paiement de la cantine se fera à l'aide de tickets vendus en mairie. Il décide donc de créer une régie de recettes pour l'encaissement des tickets. Par arrêté, M. le maire fixera le règlement de la régie et nommera le régisseur de recettes.

Création de postes :

A - Comme rappelé en préambule, il est nécessaire de créer un poste d'employée municipale pour la cantine. En attendant de connaître la fréquentation de ce nouveau service et donc les besoins en personnel, une personne sera recrutée pour 4 mois en contrat à durée déterminée, à raison de 16 h par semaine. M. le maire désignera cette employée et signera le contrat de travail au nom de la commune.

B - D'autre part, il apparaît nécessaire de pourvoir au remplacement de Mlle Amandine LENNE, employée en CUI-CAE dont le contrat se termine le 30 septembre prochain. Le Conseil décide de recruter un agent en contrat C.U.I. - C.A.E. à compter du 01 octobre 2010 si possible, pour une durée de 6 mois, à raison de 20 h par semaine. M. le Maire est chargé du recrutement de l'agent concerné, en liaison avec Pôle-Emploi. Le Conseil autorise M. le Maire à signer, au nom de la commune, la convention avec l'Etat.

C - D'autre part, Mme la Présidente expose que M. Michel GOTTRAND a fait savoir qu'il cesserait ses fonctions de secrétaire de mairie le 30 juin 2011, date de son départ en retraite. Il y a donc lieu de pourvoir à son remplacement.

Trois grades existent concernant ce poste : ceux d'adjoint administratif de seconde classe et de première classe, cadre C, le premier sur recrutement direct et le second sur liste d'aptitude après passage d'un concours ; celui de rédacteur, cadre B. Les listes d'aptitude des cadres C et B nous ont été fournies par le Centre de Gestion du Personnel territorial du Pas-de-Calais. Contact sera pris avec Pôle-Emploi pour envisager le recrutement. La définition exacte du poste pourvu (grade et horaire hebdomadaire) sera fixée lors d'une réunion ultérieure.

D'autre part, Mme THELU fait savoir, qu'à sa demande, M. GOTTRAND sollicite la réduction de son temps de travail. Le Conseil Municipal fixe à 12 h 50 min par semaine (36,66 % d'un temps plein à 35 h/semaine) l'horaire de travail de M. GOTTRAND Michel, à compter du 01 septembre 2010.

Aide pour branchement au réseau d'adduction d'eau :

Mme la Présidente rappelle que le 08 juillet 1994, le Conseil Municipal avait décidé de verser une aide de 1 000 F, soit 152,45 €, aux particuliers qui réalisaient pour leur habitation un branchement sur le réseau

d'eau avec traversée de chaussée, cette aide servant à couvrir en partie les frais de traversée de chaussée. Un particulier a sollicité cette aide. Le Conseil Municipal décide de lui accorder cette aide.

Fin d'exploitation du « Relais des Princes » :

Mme la Présidente rappelle que M. PRINCE quittera son café-brasserie le 31 août prochain et a demandé le transfert de la licence 4 dont il est propriétaire à Bouin-Plumoison. Elle précise qu'il s'est acquitté de tous ses loyers jusqu'à la date de son départ. Une question se pose : que va faire la commune de cette maison? Différentes possibilités sont envisageables. Avant de prendre une décision, le conseil municipal sollicitera une estimation du service des Domaines.

Défense incendie et viabilisation Rue du Petit-Gouy :

Mme THELU rappelle que des demandes de permis de construire sont en cours d'instruction pour deux habitations situées à l'extrémité de la Rue du Petit-Gouy et que la commune a l'obligation d'assurer la défense incendie de ces futures constructions. Pour assurer cette protection incendie, il sera nécessaire de reprendre une canalisation de 100 mm à partir du poteau d'incendie situé à l'angle de la ruelle venant de la Rue de Beaurain et d'implanter un nouveau poteau 300 m plus loin, soit environ au niveau des dernières habitations.

Des devis ont déjà été réalisés par le cabinet VIALE Aménagement de Montreuil-sur-Mer dans le cadre de la viabilisation totale de cette rue jusqu'au calvaire et dans l'optique d'instaurer la P.V.R. (participation pour voirie et réseaux). Un courrier sera de nouveau adressé à ce cabinet afin de connaître le coût exact des travaux concernant uniquement la défense incendie.

Extrait certifié conforme au registre.

Pour le maire, l'adjoint,



Françoise THELU